

DOMAINE DES ARTS (A)
ARTS VISUELS : année scolaire 2019-2020
Degré secondaire I (cycle 3) : nombre de périodes par semaine

Années ↓	BERNE	FRIBOURG			GÈNEVE	JURA
Semaines/an →	39	38			38½	39
Période de : →	45 minutes	50 minutes			45 minutes	45 minutes
9e	Générale / Moderne Section préparant aux écoles de maturité (SPEM) ¹	Exigences de base (EB) ²		Générale Prégymnasiale	-	Cours communs
	2	2		1	-	2
10e	Générale / Moderne Section préparant aux écoles de maturité (SPEM) ¹	Exigences de base (EB) / Générale Prégymnasiale			CT: Communication et technologie / LC: Langues vivantes et communication / LS: Litt-Scient. avec Profils	Cours communs
	1	1			2	2
11e	Générale / Moderne Section préparant aux écoles de maturité (SPEM) ¹	EB ²	Générale Prégymnasiale Sciences	Prégymnasiale Latin ³	CT: Communication et technologie / LC: Langues vivantes et communication / LS: Litt-Scient. avec Profils	Cours communs ⁴
	1	2	1	1	2	2

Années ↓	NEUCHÂTEL	TESSIN		VALAIS	VAUD	
Semaines/an →	39	36½		37	38	
Période de : →	45 minutes	50 minutes		45 minutes	45 minutes	
9e	Cours communs	Cours communs		Cours communs	Voie pré-gymnasiale (VP) Voie générale (VG)	Voie générale (VG) ⁵ OCOM
	1	2		1	1	2
10e	Cours communs	Cours communs	⁶	Cours communs	Voie pré-gymnasiale (VP) Voie générale (VG)	Voie générale (VG) ⁵ OCOM
	2	2	1	1	1	2
11e	Cours communs	Option professionnelle obligatoire ⁷ Dessin artistique et technique	Option obligatoire Activités expressives et techniques ⁸	Cours communs	VP	VG
	1	4	2	1	2	1
						2

© IRDP/Secteur Documentation – Neuchâtel (2020)

Ces données ont été revues et approuvées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

¹ Plus 1 option facultative selon offre de l'école.

² Y compris les AC&M pour la filière Exigences de base (EB).

³ Arts visuels et Ethique et Cultures religieuses ou Grec, options obligatoires, cf. "compléments cantonaux" ci-dessous.

⁴ Ou *Éducation musicale*.

⁵ 1 option de compétences orientée métiers (OCOM) *Arts visuels*, cf. "compléments cantonaux" ci-dessous. Selon les projets de formation et en regard des exigences de la VP, les élèves de la VG ont la possibilité de choisir une option spécifique (OS) de la VP et de suivre un enseignement de voie pré-gymnasiale dans quelques disciplines. Les élèves de la VG choisissent une option spécifique (OS) ou une option de compétences orientée métiers (OCOM), cf. "compléments cantonaux" ci-dessous.

⁶ Les élèves qui choisissent l'option facultative *Français* ne suivent pas l'option obligatoire *Orientation (Activités techniques et artisanales ou Cours commercial)* et ne suivent qu'une période d'enseignement d'*Arts visuels* ou d'*Éducation physique* en 10^e année.

⁷ Les options professionnelles obligatoires sont données sur un semestre; l'élève suit 2 options sur 4 durant l'année, cf. "compléments cantonaux" ci-dessous. Trois périodes sont consacrées à l'option proprement dite et une période est consacrée à la préparation d'un portfolio de compétences.

⁸ *Éducation visuelle* ou *Éducation musicale* ou *Techniques de projet et constructions*.